



Décision du Maire

N° 2025-D-243

Objet : Système d'acquisition dynamique - marché spécifique n° 2500007/05 - catégorie 2 : véhicules utilitaires thermiques et propres - acquisition d'un véhicule thermique pour le service vie citoyenne et associative.

Le Maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020, portant délégation au Maire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que le système d'acquisition dynamique (SAD) est une procédure ouverte et entièrement électronique de passation de marchés publics pour les achats de véhicules de la collectivité, par lequel le représentant du pouvoir adjudicateur attribue un ou plusieurs marchés spécifiques, après mise en concurrence des opérateurs économiques présélectionnés,

CONSIDERANT que celui-ci s'exécute dans le cadre d'un groupement de commandes avec le CCAS de Pontault-Combault, conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT qu'il se décompose en 5 catégories, à savoir :

- Catégorie 1 : véhicules légers thermiques et propres
- Catégorie 2 : véhicules utilitaires thermiques et propres
- Catégorie 3 : véhicules légers et utilitaires d'occasion
- Catégorie 4 : véhicules spéciaux
- Catégorie 5 : véhicules spéciaux d'occasion

CONSIDERANT qu'un marché spécifique n°05 de catégorie 2 a été lancé en vue d'acquérir un véhicule thermique pour le service vie citoyenne et associative,

CONSIDERANT que la Commission d'appel d'offres du 26 novembre 2025 a analysé et classé les offres des candidats de cette consultation,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition de la société GUEUDET ASTERIA CEOS – PEUGEOT MARNE-LA-VALLEE, sise 34 route de Provins – 77144 Montévrain, a été retenue,

DECIDE

DE SIGNER le contrat à intervenir avec la société GUEUDET ASTERIA CEOS – PEUGEOT MARNE-LA-VALLEE, sise 34 route de Provins – 77144 Montévrain, pour le marché spécifique n°05 d'acquisition d'un véhicule thermique pour le service vie citoyenne et associative, pour un montant de 33 879,15 € TTC, livrable sous un délai de 6 mois.

DIRE que les crédits correspondants sont inscrits sur l'exercice en cours et les exercices suivants.

Le marché spécifique passé selon une procédure de système d'acquisition dynamique à intervenir sera signé par le pouvoir adjudicateur.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Monsieur le Directeur général des services de la mairie,
- Monsieur le comptable public assignataire de Chelles,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

La présente décision est rendue exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

Voies et délais de recours :

En application de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification à l'adresse suivante : 107 avenue de la République 77340 PONTAULT-COMBAULT.

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Melun - sis 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit. Ce recours contentieux peut être formulé par voie dématérialisée via l'application « télerecours citoyens » (accessible à partir du site www.telerecours.fr).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251202-2025-D-243-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025

Publication : 03/12/2025

Pour extrait certifié conforme

Fait en mairie, le 2 décembre 2025



Gilles BORD

Maire de Pontault-Combault